

JournalÉdition du soirMes newslettersMon compte :
S'abonner à partir de 1€Mes newslettersMon compte :
Les newsletters Sud OuestS'abonner à partir de 1€
Il semble que vous utilisez un bloqueur de publicités !



Bonjour et bienvenue sur SudOuest.fr,
Vous lisez ce message car vous utilisez un bloqueur de publicités. La publicité est essentielle à notre équilibre économique et permet chaque jour de vous proposer une information de qualité gratuitement, partout tout le temps. Si nos contenus vous plaisent, aidez-nous en désactivant votre bloqueur de publicités.

[✓ Pour le désactiver, cliquez ici](#)

Contournement de Beynac (24) : trois nouveaux référés rejetés

A LA UNE / PÉRIGUEUX / Publié le 23/05/2018 à 12h14 par Franck Delage.



▲ En tout, huit référés des opposants ont été rejetés@ARCHIVES FRANCK DELAGE

Les opposants requérants ont été déboutés et condamnés à verser 500 euros chacun au Conseil départemental et à la commune de Castelnaud-la-Chapelle pour les frais de justice.

Les décisions du tribunal administratif de Bordeaux concernant le contournement de Beynac (Dordogne) se suivent et se ressemblent. [À la suite de son audience du 15 mai](#), il a rejeté, ce mardi par la voix de son président, trois nouvelles requêtes **contre les arrêtés d'autorisation de travaux** de la préfecture et de la commune de Castelnaud-la-Chapelle.

Ces référés avaient été déposés par la fédération Patrimoine environnement, l'Association de sauvegarde de la vallée de la Dordogne, le comité du site de Beynac, la SCI Marqueyssac et la SARL Kléber-Rossillon.

Les requérants ont par ailleurs été condamnés à verser au Conseil départemental et à la commune de Castelnaud-la-Chapelle la somme de 500 euros à chacun pour **couvrir les frais engagés pour avoir recours à un avocat**.

La rédaction vous conseille

- ▀ Dordogne : des fouilles XXL autour du projet de contournement de Beynac
- ▀ Dordogne : du rifting sur la ZAD de Beynac après qu'un enfant a été blessé

[>> À lire aussi. Dordogne : des fouilles XXL autour du projet de contournement de Beynac](#)

À ce jour, cela fait un total de [huit référés rejetés](#).

Dans un communiqué, le Conseil départemental « **prend à nouveau acte avec satisfaction** du nouveau rejet des trois derniers référés sur le projet » et « va poursuivre les travaux prévus pour le contournement de Beynac ».

De leur côté, les opposants s'avouent touchés mais pas coulés. « **On ne baisse pas les bras**. Ce n'est pas parce que l'on a un pneu crevé qu'on arrête de rouler », commente Michel André, de la Sepanso, qui souligne par ailleurs que la ZAD de Fayrac est à nouveau occupée [après les événements de ces dernières semaines](#).

Il n'est pas exclu que d'autres référés soient déposés et que l'action soit également portée devant le Conseil d'État.



Recevez par email les BONS PLANS de SUD OUEST

Bons plans, offres spéciales, privilèges et remises proposés par Sud Ouest et ses partenaires.